

Blainville-sur-Mer devant le tribunal administratif

L'enrochement d'urgence opéré en mars, dans l'est de la pointe du Grand Herbet, à la cale sud de Blainville-sur-Mer, vaut à la commune d'être citée devant le tribunal administratif.



Louis Teyssier, maire de Blainville-sur-Mer. (PHOTO ARCHIVES OUEST FRANCE)

Le 29 septembre, le conseil municipal de Blainville-sur-Mer a voté, à l'unanimité, pour une ligne budgétaire, correspondant aux frais de défense pour une comparution devant le tribunal administratif.

L'État, via la préfecture de la Manche, a en effet déposé une requête contre la commune, fin juillet, pour « avoir porté atteinte au domaine public maritime en ayant procédé à l'enrochement, au lieu-dit Le Grand Herbet ». Cet enrochement d'urgence avait été opéré, en mars, pour renforcer la pointe du Grand Herbet, au niveau du creux, côté havre.

De quoi décevoir le nouveau maire, Louis Teyssier : « J'ai, en effet, été très surpris de cette citation devant le tribunal administratif, car nous avions eu déjà l'occasion de nous rencontrer depuis l'élection. Et nous avons déjà commencé à travailler avec la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer). Et j'avais cru à une vraie volonté de la



L'enrochement a été fait à ce niveau, à l'intérieur de la pointe sud du havre de Blainville-sur-Mer, où se situent le restaurant du Grand Herbet et quelques maisonnettes. (PHOTO ARCHIVES OUEST FRANCE)

préfecture de faire fonctionner le couple commune-État. »

S'il reconnaît qu'il y a peut-être eu « des loupés » dans les démarches administratives engagées pour cet enrochement, il estime que l'opération d'urgence, effectuée sous le mandat précédent, en mars, avait été tout à fait adaptée : « On était en pleine campagne pour les municipales mais on était tous d'accord pour cet enrochement. » Il explique : « Une tempête était annoncée, par marée de grand coefficient, et il y avait vraiment un risque que ce secteur soit pulvérisé. Si cela se produit, la cale peut se coucher, et après, c'est même le pont qui peut être fragilisé. Or, il mène à la zone d'activité con-

chylicole d'Agon-Coutainville. »

Louis Teyssier rappelle que cette zone est devenue très vulnérable avec la disparition des bancs sud qui protégeaient l'entrée du havre, alors qu'il y a aussi la station d'épuration d'Agon-Coutainville qui est à proximité, et « située au-dessous du niveau de la mer ».

Le nouveau maire de Blainville-sur-Mer a précisément été élu sur un programme de défense du trait de côte et de l'activité du littoral : « Le bien-être à Blainville, cela repose sur une activité économique et touristique qui est menacée aujourd'hui, et je vais mettre toute mon énergie pour ça, dans le cadre de la commune et de Coutances Mer et bocage, car c'est tout

un territoire qui profite de la défense du littoral. »

Du côté de la préfecture, on explique que « ces travaux ont été effectués sur le domaine public maritime sans autorisation, ce qui avait été dit à la commune, puis confirmé par un courrier du 4 juin. En l'absence de démarche de régularisation, malgré la mise en demeure, l'irrégularité a été constatée par l'administration. La situation fait désormais l'objet d'une instance devant la juridiction administrative ».

La commune risque une amende. Selon nos informations, l'audience ne pourra pas se tenir avant 2021.